

Fiche Informative

Structures et professionnel.le.s de la santé en Wallonie

Séquence formative N°15



STRUCTURES ET PROFESSIONNEL.LE.S DE LA SANTÉ EN WALLONIE

Il existe une grande variété de praticien.ne.s et de structures qui assurent des soins. Parmi ceux-ci :

- les médecins généralistes, les médecins spécialistes (dentistes, ophtalmologues, psychologues, etc.) et le personnel paramédical (kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) qui reçoivent dans leur cabinet privé ;
- des hôpitaux où l'on peut consulter des médecins spécialistes. Ils délivrent les soins qui ne peuvent être prodigués au domicile des patient.e.s et réalisent des interventions et opérations ;
- des cliniques ou des polycliniques qui réalisent les mêmes missions que les hôpitaux mais parfois à une échelle moindre car plus petites et davantage spécialisées ;
- des « Maisons médicales » composées de médecins généralistes, d'infirmier.e.s, de kinésithérapeutes et, parfois, de dentistes et gynécologues ;
- des associations qui assurent les soins à domicile, la garde des malades, etc. ;
- l'Office National de l'Enfance (ONE) qui propose notamment des consultations prénatales et pour les tout-petits (de 0 à 6 ans), etc. ;
- les centres de planning familial¹ où, pour un prix accessible, on peut consulter un.e médecin et recevoir des conseils de spécialistes sur la contraception, la sexualité, l'avortement, les maladies sexuellement transmissibles ou la violence conjugale. Les spécialistes doivent respecter le secret professionnel, également pour les personnes mineures ;
- les services de santé mentale², où, pour un prix accessible, on peut bénéficier de consultations psychiatriques, pédopsychiatriques, psychologiques (individuellement ou en famille), de consultations et rééducations en logopédie ou psychomotricité ;



L'association Medimmigrant dispose d'un large éventail de brochures, feuillets d'information en plusieurs langues. N'hésitez pas à consulter son site³.

¹ Pour connaître les coordonnées de tous les centres de planning familial : <http://www.loveattitude.be>.

² Pour les coordonnées et plus d'infos sur les SSM, consulter www.cresam.be.

³ Voir : <https://medimmigrant.be/>

QUELQUES EXEMPLES D'INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

- L'automédication ou l'utilisation de médicaments sans ordonnance peut s'avérer utile pour se soulager de certaines pathologies passagères comme les allergies, les rhumes, les boutons de fièvre, etc. D'ailleurs, dans les pharmacies, il existe des médicaments qui peuvent être utilisés sans requérir l'avis d'un médecin, tels que l'aspirine, le paracétamol... Il faut toutefois être prudent.e au niveau du dosage et de la durée de la prise, car des effets secondaires peuvent survenir. Ne pas hésiter par conséquent à se faire conseiller par les pharmaciens ou pharmaciennes et/ou en parler avec sa ou son médecin.
- Si on ne connaît pas les professionnel.le.s de la région, on peut demander à notre médecin généraliste de nous aider. Il vaut mieux de toute façon passer par notre médecin qui peut mieux évaluer la situation, réceptionner les résultats éventuels et faire une ordonnance pour une consultation donnant lieu à un meilleur remboursement.
- Les délais pour obtenir une consultation auprès d'un.e spécialiste peuvent être longs, en particulier en hôpital ou en clinique.
- Pour chaque rendez-vous, il faut penser à prendre tous les documents nécessaires (carte d'identité, vignettes, carnet de l'enfant, carnet de grossesse, etc.).
- Il vaut mieux prévoir d'arriver à l'avance aux rendez-vous. Si l'on arrive en retard et qu'il n'est plus possible d'être reçu, certain.e.s professionnel.le.s facturent tout de même la séance. Reprendre rendez-vous peut en outre allonger le délai pour la consultation.